

REGLEMENT INTERIEUR

Salle de musculation

Tout utilisateur d'appareil appartenant au Club de l'Avenir Evianais doit fournir **un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la discipline requise.

HYGIENE - TENUE

Les équipements doivent être utilisés avec tout le soin requis.

Pour le bien être de chacun, merci de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Le port de vêtements et de **chaussures de sport** (baskets à semelles propres) **spécifiques et exclusifs** de toute autre utilisation sont de rigueur pour accéder à la salle de musculation
- L'utilisation des appareils **pieds nus est interdite.**
- Il est interdit de se déshabiller en dehors des vestiaires.
- La pratique torse-nu est interdite.
- **Une serviette personnelle est obligatoire** pour utiliser les tapis de sol et les appareils.
- Il est impératif de **nettoyer les appareils** après utilisation avec les produits mis à disposition.
- En fin de séance, tout adhérent se doit de **ranger le matériel** à l'emplacement prévu.
- Il est interdit de manger, cracher, fumer, de mâcher du chewing-gum.
- **Seules les bouteilles d'eau sont autorisées** à l'intérieur de la salle.
- Des casiers à fermeture individuelle (cadenas non fournis) sont mis à disposition des adhérents uniquement pendant leur temps d'entraînement.

